40	29/05/2000	401.869.713	24	BEF	

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.		
					00157.3798	C 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N M I L L I E R S D E F R A N C S

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : WEISHAUPT

Forme juridique : SOCIETE ANONYME
Adresse : BOULEVARD PAEPSEM N° : 7 Bte :
Code postal : 1070 Commune : ANDERLECHT
Registre : RC Greffe de : BRUXELLES N° : 010299966

Numéro de TVA ou numéro national ! 401.869.713 !

DATE ! 21/05/1987 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 17/05/2000 !

et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/01/1999 ! au ! 31/12/1999 !

Exercice précédent du ! 01/01/1998 ! au ! 31/12/1998 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- WEISHAUPT SIEGFRIED
  ADMINISTRATEUR GERANT
  KONRAD ADENAUERSTRASSE 23
  LAUPHEIM ALLEMAGNE (DE)

- SCHNAUBELT ALOIS
  ADMINISTRATEUR
  UNGERERSTRASSE 23
  MUNCHEN ALLEMAGNE (DE)

- PYROTHERM HEISKESSEL GMBH
  Num. nat. : ADMINISTRATEUR
  MAX WEISHAUPTSTRASSE
  SCHWENDI ALLEMAGNE (DE)

- PRICEWATERHOUSECOOPERS REVISEURS D ENTREPRISE S.C. B 009
  Num. nat. : 429.501.944 COMMISSAIRE-REVISEUR
  AVENUE MARCEL THIRY 216
  1200 BRUXELLES BELGIQUE
  représentée par :
  - RAUW R.

Rapport de gestion : voir page 27
Rapport des commissaires : voir page 28

Nombre total de pages déposées : 24
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 10, 11, 18, 19

Les présents comptes annuels ont été déposés sur support informatique conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 11/01/1993 et satisfont aux contrôles prévus.

N° NAT.	401.869.713	00157.3799	C 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? NON

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

N° NAT.	401.869.713		00157.3800	C 2.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION			
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	170.146	174.454
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	169.762	174.037
A. Terrains et constructions	22	154.832	159.486
B. Installations, machines et outillage	23	2.056	2.906
C. Mobilier et matériel roulant	24	12.874	11.645
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	384	417
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	384	417
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	384	417
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	256.857	282.891
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	86.090	84.433
A. Stocks	30/36	86.090	84.432
1. Approvisionnements	30/31	22	102
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34	86.068	84.330
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	153.026	166.798
A. Créances commerciales	40	150.566	164.812
B. Autres créances	41	2.460	1.986
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	5.000	10.000
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53	5.000	10.000
IX. Valeurs disponibles	54/58	10.256	18.906
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	2.485	2.755
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	427.003	457.345

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	303.916	306.939
I. Capital (ann. VIII)	10	50.000	50.000
A. Capital souscrit	100	50.000	50.000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	110.251	110.251
A. Réserve légale	130	10.000	10.000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	251	251
D. Réserves disponibles	133	100.000	100.000
V. Bénéfice reporté	140	143.198	146.154
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15	467	534
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	7.928	8.522
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	7.629	8.181
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	7.629	8.181
B. Impôts différés	168	299	342
DETTES	17/49	115.159	141.884
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173		
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	102.559	130.172
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	57.366	64.349
1. Fournisseurs	440/4	57.366	64.349
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	25.193	25.823
1. Impôts	450/3	9.021	9.956
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	16.172	15.867
F. Autres dettes	47/48	20.000	40.000
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	12.600	11.712
T O T A L D U P A S S I F	10/49	427.003	457.345

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
(sous la forme de liste)			
I. Ventes et prestations	70/74	554.835	571.227
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	552.203	567.860
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	2.632	3.367
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(526.635)	(535.184)
A. Approvisionnements et marchandises	60	366.831	376.729
1. Achats	600/8	368.657	374.371
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	(1.826)	2.358
B. Services et biens divers	61	30.812	32.804
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	102.306	96.523
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	20.419	21.677
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	3.953	4.216
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	(552)	(103)
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	2.866	3.338
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	( )	( )
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	28.200	36.043
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
IV. Produits financiers	75	9.817	10.480
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751	453	801
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	9.364	9.679
V. Charges financières (-)	65	(6.727)	(7.085)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650		
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	6.727	7.085
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	31.290	39.438
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )

2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de liste) (suite)	Codes	Exercice	Exercice précédent
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	31.290	39.438
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )
VII. Produits exceptionnels	76		
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9		
VIII. Charges exceptionnelles (-)	66		
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (Ann. XIV, B)	664/8		
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669	( )	( )
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	31.290	39.438
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	( )	( )
IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780	43	43
B. Transfert aux impôts différés (-)	680	( )	( )
X. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(14.289)	(17.274)
A. Impôts (ann. XV) (-)	670/3	(14.289)	(17.355)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		81
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	17.044	22.207
Perte de l'exercice (-)	67/70	( )	( )
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	17.044	22.207
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	163.198	186.154
Perte à affecter (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	17.044	22.207
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	146.154	163.947
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	(143.198)	(146.154)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(20.000)	(40.000)
1. Rémunération du capital	694	20.000	40.000
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	( )
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

N° NAT. 401.869.713	00157.3805	C 8.

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	287.093	16.250	53.076
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	7.463	354	9.740
. Cessions et désaffectations (-)	817	(48.125)	(33)	(5.655)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818	13.520		
Au terme de l'exercice	819	259.951	16.571	57.161
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	127.607	13.344	41.431
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	11.275	1.204	7.940
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	(47.283)	(33)	(5.084)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831	13.520		
Au terme de l'exercice	832	105.119	14.515	44.287
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833	154.832	2.056	12.874

	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815			13.520
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			(13.520)
Au terme de l'exercice	819			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826			13.520
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827			
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			(13.520)
Au terme de l'exercice	832			
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833			
Dont :				
. Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251			
. Mobilier et matériel roulant	252			

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835			
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits (-)	837	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	838			
Au terme de l'exercice	839			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848	( )	( )	( )
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+) (-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856			
2. CREANCES		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			417
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			
. Remboursements (-)	859	( )	( )	(33)
. Réductions de valeur actées (-)	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+) (-)	862			
. Autres (+) (-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE l'EXERCICE	864			384
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682	( )	( )
TITRES A REVENU FIXE	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53	5.000	10.000
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686	5.000	10.000
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
CHARGES A REPORTER	1.241
REVENUS ACQUIS	1.221

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	50.000	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	50.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
2.1. Catégories d'actions			
NORMAL		50.000	74.044
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxx	74.044
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxx	

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871		

	Codes	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
Dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	Exercice
PROVISION GARANTIE TECHNIQUE	3.800
PROVISION RETARD CONTRAT D ENTRETIEN	2.000
PROVISION FRANCHISE ASS.RESPONSABILITE CIVILE	1.008
PROVISION HONORAIRES	821

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES		
		1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
DETTES FINANCIERES	880			
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884			
5. Autres emprunts	885			
DETTES COMMERCIALES	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	889			
AUTRES DETTES	890			
TOTAL	891			

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. IMPOTS (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales ECHUES	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	9.021
c) Dettes fiscales estimées	450	
2. REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes ECHUES envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	16.172

XI. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important. REVENUS REPORTES	12.600

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique A COMMUNIQUER EN ANNEXE AU DOCUMENT NORMALISE, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
Dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	61	62
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	62	59,3
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	101.374	102.767
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	69.716	67.154
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	24.919	24.191
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	1.881	1.701
d) Autres frais de personnel	623	5.790	3.477
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110	632	2.205
. reprises (-)	9111	(463)	(214)
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112	4.410	4.317
. reprises (-)	9113	(626)	(2.092)
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	7.129	8.397
Utilisations et reprises (-)	9116	(7.681)	(8.500)
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.706	1.689
Autres	641/8	1.160	1.649
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,1	0,9
Nombre effectif d'heures prestées	9098	124	1.615
Frais pour l'entreprise	617	101	1.209

	Codes	Exercice	Exercice précédent
XIII. RESULTATS FINANCIERS			
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125	67	67
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
RECETTES D ESCOMPTES		8.476	8.375
DIFFERENCE DE CHANGE		120	428
ECARTS DE CONVERSION		49	39
INTERETS DIVERS		652	812
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511	( )	( )
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653	6.337	6.186
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
. Constituées	6560		
. Utilisées et reprises (-)	6561	( )	( )
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes.			

	Codes	Exercice
XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS		
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT		
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	14.239
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	16.137
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	(1.898)
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	50
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	50
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
DEPENSES NON ADMISES	4.066

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	93.744	103.208
2. par l'entreprise	9146	192.228	201.587
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	16.177	15.783
2. précompte mobilier	9148		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925				
Participations	926				
Créances :					
subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929				
A plus d'un an	930				
A un an au plus	931				
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935	40.288	48.608		
A plus d'un an	936				
A un an au plus	937	40.288	48.608		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

N° NAT.	401.869.713	00157.3814	C 21.

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DE L'ARRETE ROYAL DU 6 MARS 1990 RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES DES ENTREPRISES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrêté royal précité.

. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation.

. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 dudit arrêté :

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

- Max Weishaupt GmbH
  Num. nat. : 144.889.502 Consolidation au niveau le plus grand

  88475 Schwendi ALLEMAGNE (DE)
  Lieu où ces comptes consolidés peuvent être obtenus :
  Max Weishaupt GmbH

  88475 Schwendi ALLEMAGNE (DE)

---

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 001028795516

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 149.04 218

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	57,4		57,4(ETP)	55,3(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	92.848		92.848 (T)	96.417 (T)
Frais de personnel	102	94.965		94.965 (T)	90.132 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxx	2.247 (T)	2.100 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	56		56
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	56		56
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	51		51
Femmes	121	5		5
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	2		2
Employés	134	38		38
Ouvriers	132	16		16
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	
Nombre effectif d'heures prestées	151	124	
Frais pour l'entreprise	152	101	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	2		2
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	2		2
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220			
secondaire	221	2		2
supérieur non universitaire	222			
universitaire	223			
Femmes : primaire	230			
secondaire	231			
supérieur non universitaire	232			
universitaire	233			

B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	4		4
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	4		4
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320			
secondaire	321	3		3
supérieur non universitaire	322			
universitaire	323			
Femmes : primaire	330			
secondaire	331	1		1
supérieur non universitaire	332			
universitaire	333			
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342	1		1
Autre motif	343	3		3
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés 1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Montant de l'avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier (1)				
1.1. Plan d'entreprise	400(2)			
. Hommes	401			
. Femmes	402			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404			
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405(2)	10	10	61
. Hommes	406			
. Femmes	407			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408			
1.6. Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de carrière	412			
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502	1	1	
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

. total pour l'exercice	550	10	10
. total pour l'exercice précédent	560	25	25

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise
. Hommes	580	5	40	82
. Femmes	581			

(1) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.
(2) Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes/Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

I N F O R M A T I O N S C O M P L E M E N T A I R E S

REGLES D'EVALUATION DES INVENTAIRES

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 1995

CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS LEGALES PREVUES PAR LA LOI DU 17 JUILLET 1975
ART 7 ,ALINEA 1, AINSI QUE L'A.R. DU 8 OCTOBRE 1976, ART. 15, NOUS AVONS ARRETES
LES REGLES D'EVALUATION APPLICABLES AUX INVENTAIRES COMME SUIT ;

I REGLES D'EVALUATION VALABLES POUR LES DIFFERENCES RUBRIQUES DES INVENTAIRES

1. REGLE GENERALE

TOUS LES ELEMENTS DE L'INVENTAIRE SONT EVALUEES A LEUR VALEUR NOMINALE, SAUF
INDICATIONS CONTRAIRES.

2. CREANCES ET DETTES EN DEVISES ETRANGERES

LES CREANCES ET DETTES EN DEVISES ETRANGERES, RESULTENT DE TRANSACTIONS
COMMERCIALES, SONT COUVERTIES AU COURS MOYEN DU MARCHE REGLEMENTE, TEL QUE
CE COURS A ETE ETABLI PAR LA CHAMBRE DE COMPENSATION DE BRUXELLES, LE DERNIER
JOUR D'OUVERTURE DE LA BOURSE DE L'EXERCICE CONSIDERE.
SI CES CREANCES ET DETTES EN DEVISES ETRANGERES SONT COUVERTES PAR DES ACHATS
ET/OU VENTE DE DEVISES A TERME, ELLES SONT CONVERTIES AU COURS A TERME CONVENU.
LES ECARTS DE CONVERSION POSITIFS ET NEGATIFS SONT PRIS EN RESULTAT.

II REGLES SPECIFIQUE D'EVALUATION DES INVENTAIRES

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT ET FRAIS ACCESSOIRES

CES FRAIS SONT AMORTIS INTEGRALEMENT DURANT L'EXERCICE COMPTABLE AU COURS
DUQUEL ILS ONT ETE ENREGISTRES.

2. IMMOBILISATION CORPORELLES

LES IMMOBILISATIONS SONT COMPTABILISEES A LEUR PRIX D'ACQUISITION.

TAUX D'AMORTISSEMENT

BATIMENTS SANS TERRAIN	5 o/o
CLOTURES	10 o/o
INSTALLATIONS	20 o/o
MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU ET ORDINATEURS	20 o/o
MOBILIER DE BUREAU ET AUTRE MOBILIER	20 o/o
MACHINES ET OUTILLAGE	33 o/o
MATERIEL ROULANT	33 o/o

METHODE D' AMORTISSEMENT ; LINEAIRE, SAUF DEROGATION DECIDEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.
SAUF DEROGATIONS DECIDEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, IL SERA EGALEMENT
FAIT APPLICATION DES TAUX D'AMORTISSEMENTS ACCELERE CHAQUE FOIS QUE LES LOIS
FISCALES S'Y RAPPORTENT.

LES FRAIS ACCESOIRES

LES FRAIS ACCESOIRES RELATIFS A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES SONT
AMORTIS A CONCURRENCE DE 100 DANS L'EXERCICE AU COURS DUQUEL ILS ONT ETE EXPOSES.

3. STOCKS

A] LES ARTICLES

CES ACTIFS SONT VALORISES A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN SUIVANT LES METHODES
EXPLICITEES CI-APRES.
LES ARTICLES SONT EVALUES A LEUR PRIX MOYEN PONDERE OU AU PRIX DU MARCHE SI
CELUI-CI S'AVERE INFERIEUR. ILS SONT VALORISES AU PRIX D'ACHAT OU AU PRIX DU
MARCHE SI CELUI-CI S'AVERE INFERIEUR.

B] REDUCTION DU VALEUR SUR STOCK

1] BRULEURS ET CHAUDIERES

LA REDUCTION DE VALEUR EST CONSIDEREE GENERALEMENT SELON LA REGLE SUIVANTE ;

EN STOCK DEPUIS AU MOINS DEUX ANS	: 35 o/o
EN STOCK DEPUIS AU MOINS TROIS ANS	: 65 o/o
EN STOCK DEPUIS AU MOINS QUATRE ANS	:100 o/o

POUR LE MATERIEL EN EXPOSITION

MIS EN EXPOSITION DEPUIS PLUS D'UN AN	: 35 o/o
MIS EN EXPOSITION DEPUIS PLUS DE DEUX ANS	: 65 o/o
MIS EN EXPOSITION DEPUIS PLUS DE TROIS ANS	:100 o/o

2] PIECES

LA REDUCTION DE VALEUR SUR PIECES EST APPLIQUEE SELON LE SYSTEME SUIVANT :

PIECES SANS MOUVEMENT DEPUIS PLUS D'UN AN : -65 o/o
PIECES SANS MOUVEMENT DEPUIS PLUS DE DEUX ANS : -100 o/o

4] CREANCES A UN AN OU PLUS

CES CREANCES SONT EVALUEES A LA VALEUR NOMINALE
EXPRIMEES EN DEVISES ETRANGERES, ELLES SONT CONVERTIES SUIVANT LES METHODES DECRITES SUB A.I.
LES CREANCES A UN AN OU PLUS SUR LES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS FERONT GENERALEMENT L'OBJET DE REDUCTIONS DE VALEUR DE 20 LORSQUE L'ECHEANCE CONTRACTUELLE DE PAIEMENT EST DEPASSEE DE SIX MOIS ET QUE LE DEBITEUR EST RESTE SANS PAYER MALGRE MISES EN DEMEURE REPETEES ET SANS SAVOIR OFFERT DES GARANTIES SUFFISANTES, CETTE REDUCTION EST PORTEE A 50 POUR LES CREANCES DONT L'ECHEANCE EST DEPASSEE DE PLUS D'UN AN.

LES CREANCES SUR DES FIRMES CONCORDATAIRES OU EN FAILLITE FERONT L'OBJET D'UNE REDUCTION DE CREANCE DE 100 .
LES CREANCES SERONT CONSIDEREES COMME PERDUES DES QUE L'IRRECUPERABILITE EST OFFICIELLEMENT CONSTATEE.

5. COMPTES DE REGULARISATION

SONT EGALEMENT REPRIS SOUS CETTE RUBRIQUE : LES PRORATA DES RECETTES DES CONTRATS ENTRETIEN QUI CONCERNENT L'EXERCICE SUIVANT.

6. SUBSIDES EN CAPITAL

LES SUBSIDES EN CAPITAL SONT AMORTIS AU MEME POURCENTAGE ANNUEL QUE LE BIEN IMMOBILIER AUQUEL ILS SE RAPPORTENT.

REGLES D'EVALUATION APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LE PRESIDENT DU CONSEIL

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 1999

JE DECLARE OUVERTE L'ASSEMBLEE GENERALE. JE CONSTATE QUE L'INTEGRALITE DES ACTIONNAIRES SONT PRESENTS OU REPRESENTES. J'AI L'HONNEUR DE SOUMETTRE A VOTRE APPROBATION LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 1999.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE DANS L'EXERCICE 1999 A DIMINUE DE 2,8o/o A FB 552,2 MILLIONS.

LES CHARGES D'EXPLOITATION ONT DIMINUE DE 1,6o/o A FB 526,6 MILLIONS . LE RESULTAT D'EXPLOITATION ACCUSE UNE DIMINUTION DE FB 7,8 MILLIONS A FB 28,2 MILLIONS.

LE RESULTAT FINANCIER EST DE FB 3,1 MILLIONS, CONTRE 3,4 MILLIONS EN 1998.

LA BONNE STRUCTURE FINANCIERE DE NOTRE SOCIETE N'A PAS ALTERE.
LES CAPITAUX PROPRES REPRESENTENT 75,9o/oDU TOTAL DU BILAN [AVANT DISTIBUTION DU DIVIDENDE].

L'EXERCICE 1999 SE CLOTURE AVEC UN BENEFICE DE FB 17,O MILLIONS APRES IMPOTS CONTRE 22,2 MILLIONS EN 1998.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE DISTRIBUER UN DIVIDENDE DE FB 20,O MILLIONS ET DE REPORTER LE SOLDE DU BENEFICE A L'EXERCICE SUIVANT. CETTE AFFECTATION PORTE LE POSTE BENEFICES REPORTES A FB 143,2 MILLIONS.

NOUS ESPERONS OBTENIR EN 2000 DES RESULTATS PLUS SATISFAISANTS.

BRUXELLES, LE 17 MAI 2000.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR POUR L EXERCICE SE CLOTURANT LE 31 DECEMBRE 1999
PRESENTE A L ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE WEISHAUPT SA

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS LEGALES ET STATUTAIRES NOUS AVONS L HONNEUR DE VOUS FAIRE RAPPORT SUR L EXECUTION DE LA MISSION DE REVISION QUI NOUS A ETE CONFIEE.

NOUS AVONS PROCEDE A LA REVISION DES COMPTES ANNUELS ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DU CONSEIL D ADMINISTRATION DE LA SOCIETE, POUR L EXERCICE SE CLOTURANT LE 31 DECEMBRE 1999, DONT LE TOTAL DU BILAN S ELEVE A BEF 427.003.197 ET DONT LE COMPTE DE RESULTATS SE SOLDE PAR UN BENEFICE DE L EXERCICE DE BEF 17.044.029. NOUS AVONS EGALEMENT PROCEDE AUX VERIFICATIONS SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES REQUISES PAR LA LOI.

ATTESTATIONS SANS RESERVE DES COMPTES ANNUELS

NOS CONTROLES ONT ETE REALISES EN CONFORMITE AVEC LES NORMES DE REVISION BELGES, TELLES QUE PUBLIEES PAR L INSTITUT DES REVISEURS D ENTREPRISES. CES NORMES PROFESSIONNELLES REQUIERENT QUE NOTRE REVISION SOIT ORGANISEE ET EXECUTEE DE MANIERE A OBTENIR UNE ASSURANCE RAISONNABLE QUE LES COMPTES ANNUELS NE COMPORTENT PAS D INEXACTITUDES SIGNIFICATIVES COMPTE TENU DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX COMPTES ANNUELS EN BELGIQUE.

CONFORMEMENT A CES NORMES, NOUS AVONS TENU COMPTE DE L ORGANISATION DE LA SOCIETE EN MATIERE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE AINSI QUE DE SES DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE. LES RESPONSABLES DE LA SOCIETE ONT REPONDU AVEC CLARTE A NOS DEMANDES D EXPLICATIONS ET D INFORMATIONS. NOUS AVONS EXAMINE PAR SONDAGES LA JUSTIFICATION DES MONTANTS FIGURANT DANS LES COMPTES ANNUELS. NOUS AVONS EVALUE LE BIEN FONDE DES REGLES D EVALUATION ET DES ESTIMATIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES FAITES PAR LA SOCIETE AINSI QUE LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DANS LEUR ENSEMBLE. NOUS ESTIMONS QUE CES TRAVAUX FOURNISSENT UNE BASE RAISONNABLE A L EXPRESSION DE NOTRE OPINION.

COMPTE TENU DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES QUI LES REGISSENT EN BELGIQUE. LES COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 1999 DONNENT UNE IMAGE FIDELE DU PATRIMOINE, DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS DE LA SOCIETE ET LES INFORMATIONS DONNEES DANS L ANNEXE SONT ADEQUATES.

ATTESTATIONS COMPLEMENTAIRES

NOUS COMPLETONS NOTRE RAPPORT PAR LES ATTESTATIONS COMPLEMENTAIRES SUIVANTES QUI NE SONT PAS DE NATURE A MODIFIER LA PORTEE DE L ATTESTATION DES COMPTES ANNUELS;

- LE RAPPORT DE GESTION CONTIENT LES INFORMATIONS REQUISES PAR LA LOI ET CONCORDE AVEC LES COMPTES ANNUELS ,

- SANS PREJUDICE D ASPECTS FORMELS D IMPORTANCE MINEURE, LA COMPTABILITE EST TENUE ET LES COMPTES ANNUELS SONT ETABLIS CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES APPLICABLES EN BELGIQUE,

- NOUS NE DEVONS VOUS SIGNALER AUCUNE OPERATION CONCLUE OU DECISION PRISE EN VIOLATION DES STATUTS OU DE LA LOI SUR LES SOCIETES. L AFFECTATION DES RESULTATS PROPOSEE A L ASSEMBLEE GENERALE EST CONFORME AUX DISPOSITIONS LEGALES ET STATUTAIRES.

LIEGE, LE 16 MAI 2000

PRICEWATERHOUSECOOPERS REVISEURS D ENTREPRISES S.C.C.R.L.
COMMISSAIRE-REVISEUR
REPRESENTEE PAR
ROLAND RAUW